

Informations

C'est avec plaisir que la CILV présente sa dernière liste de produits cachers.

Je tiens à saluer Madame Suzy Hanhart et Monsieur Fredy Moustakis pour leur dévouement et leur patience. Ils n'ont pas compté les nombreuses heures de travail que le renouvellement de cette liste a nécessitées. Que Hachem bénissent leurs familles pour leur engagement communautaire !

Certains produits d'origine française certifiés cachers par le consistoire de Paris et le rav Wolff sont également vendus en Suisse. Vous les retrouverez dans les listes françaises disponibles sur notre site : www.cilv.ch

Cette liste de produits cachers est une adaptation en langue française de la liste de la communauté de Zurich (ICZ), toutefois elle reste provisoire.

La CILV publiera prochainement une nouvelle liste qui inclura les produits autorisés par le Rabbin de Bâle et vous permettra de profiter d'un plus grand choix.

Il n'est pas aisé de trouver les termes exacts des produits en français puisqu'ils ne correspondent pas toujours à la traduction littérale de l'allemand. De plus, les noms de certains produits ne sont pas traduits en français. Il est donc utile que le lecteur transmette toute remarque ou correction par e-mail : rabbin@cilv.ch, dans le but d'améliorer cette présente liste.

Je vous suggère également de consulter régulièrement le site de la CILV www.cilv.ch, où vous trouverez les mises à jour.

Je vous rappelle que, selon la loi sur l'alimentation en Suisse, il n'est pas obligatoire d'indiquer sur les emballages tous les ingrédients des produits, ce qui peut avoir une influence sur leur caché. Un aliment peut donc être interdit à la consommation (non caché), même si rien ne l'indique sur l'emballage.

La viande, la charcuterie, le vin, le jus de raisin et les fromages doivent être toujours garantis par une autorité rabbinique.

Lionel Elkaïm
Rabbin de la CILV